

## PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE B

### Filière AAC (Apprentissage anticipé de la conduite)

#### PARCOURS DE FORMATION THÉORIQUE

La connaissance des règles et des comportements à respecter sur la route sont des critères nécessaires pour votre sécurité mais aussi pour celle des autres usagers de la route.

Le Code de la route doit être appris mais surtout compris afin de pouvoir l'appliquer durant toute sa vie de conducteur. C'est dans cette optique que s'inscrit l'enseignement en cours collectif car il permet d'exposer les règles officielles à appliquer mais aussi de leur donner du sens.

Il est souvent difficile d'appliquer voire de respecter quelque chose que l'on ne comprend pas ou qui ne fait pas sens pour nous.

Les cours collectifs, de par leurs interactions, permettent de connaître les règles mais surtout de les comprendre pour mieux les respecter ensuite.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra, non seulement, de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire, mais aussi à faire de vous un conducteur sécuritaire et responsable...

#### **1. Parcours théorique « entraînement code version tests de 40 questions »**

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD) ou via Internet (option d'achat d'accès selon le forfait souscrit).

##### **1.1 Déroulement des séances « entraînement code version test 40 questions » en salle (si forfait souscrit).**

En fonction de votre emploi du temps et des horaires d'ouverture de l'établissement. Pensez à vérifier les jours, les horaires des séances de « tests » sur le planning.

#### **2. Parcours théorique « cours collectifs » sur thématiques spécifiques de sécurité routière**

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Avec la nouvelle Épreuve Théorique Générale, les cours de code collectifs avec enseignant de la conduite et de la sécurité routière en présentiel deviennent des passages obligés pour bien acquérir les savoirs liés au nouveau code de la route. Nous ne sommes plus sur l'apprentissage d'une règle purement et simplement mais dans le développement de comportements et d'attitudes positives, allant favorablement dans le sens de la sécurité routière.

L'ensemble des cours en salle est accompagné, en fonction des thèmes abordés, d'animations, d'expériences, de films et séquences courtes qui expliquent et illustrent les apports pédagogiques de l'enseignant.

##### **2.1 Déroulement des séances « entraînement code version test 40 questions » en salle (si forfait souscrit).**

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

3 cours collectifs par semaine, durée de chaque cours : 1H00.

## Thème 1 : la connaissance du véhicule

- La chaîne cinématique et ses principaux éléments
  - Le moteur
  - L'embrayage
  - La boîte de vitesses
  - Arbre de transmission et roues
- Les équipements du véhicule
  - L'éclairage du véhicule (avant, arrière et commun à l'avant/arrière)
  - Systèmes de freinage
  - Les pneumatiques
  - Ceinture de sécurité et dispositifs retenue enfant
- Les voyants du tableau de bord
  - Voyants de niveaux
  - Voyants d'éclairage
  - Autres voyants d'alerte
- Contrôler l'état de son véhicule
  - Avant chaque utilisation
  - Mensuellement
  - Le contrôle technique

## Thème 2 : La signalisation routière

- Fonction
- La signalisation verticale (formes, couleurs, signification et implantation...)
- la signalisation horizontale (les lignes, les flèches, les voies réservées...)
- La signalisation temporaire (horizontale, verticale, agent, ouvriers de chantier...)
- La signalisation dynamique

## Thème 3 : Le permis de conduire

- Les différentes catégories
- les différentes filières d'apprentissage du permis B
- Le permis probatoire (rôle, principe de fonctionnement, perte de points, perte du permis...)
- Le permis à points (rôle, perte de points, récupération de points...)
- Classification des infractions (contravention, délit...)

## Thème 4 : Les assurances

- La responsabilité civile
- Les garanties facultatives
- Montant des primes et leurs variations (surprimes, bonus-malus)
- Le principe des franchises
- Le constat amiable
- Le Fond de Garantie des Assurances Obligatoires

## Thème 5 : Les intersections

- Définition
- Connaître et reconnaître les différents types d'intersections
- Le franchissement des intersections
- Les passages à niveaux
- Risques et accidentologie

## Thème 6 : L'accidentologie

- Définition (accident matériel, accident corporel...)
- Les statistiques (chiffres clés 2017)
- Les facteurs d'accident
- Les différentes étapes d'un accident (autopsie d'un choc...)

- La sécurité primaire, secondaire et tertiaire
- Notion d'homéostasie du risque, comprendre la prise de risque

### Thème 7 : Alcool et substances psychoactives

- Les types de drogues (opiacés, psychostimulants, produits synthétiques, cannabis...)
- L'alcoolémie (définition, diffusion dans l'organisme, calcul du taux...)
- L'élimination (processus, variation...)
- Les effets de l'alcool et des drogues sur le conducteur
- Les fausses idées sur l'alcool et les drogues
- Réglementation et sanctions
- Chiffres de la mortalité routière liés à l'alcool et aux drogues

### Thème 8 : Fatigue, sommeil et hypovigilance

- Les origines de la fatigue (dette de sommeil, les cycles de sommeil...)
- La vigilance et hypovigilance
- Les signes déclaratifs de la fatigue
- Les risques
- Les solutions pour lutter contre la fatigue
- Chiffres de la mortalité routière liés à la fatigue

### Thème 9 : Données psychophysiologiques

- Comprendre le temps de réaction
- Comprendre la différence entre reflexe et automatisme
- Les facteurs qui influent sur le temps de réaction
- La vision et ses limites (champ visuel, tâche de Mariotte...)
- Le traitement de l'information

### Thème 10 : La vitesse

- La signalisation relative à la vitesse
- La réglementation
- Les effets de la vitesse sur la conduite
  - aspects physiologiques
  - aspects dynamiques
  - aspects sociaux et psychologiques
- La vitesse et la mortalité routière

### Thème 11 : Conduite de nuit et par intempéries

- La visibilité et la perception
- Les risques liés à la conduite de nuit
- Les risques liés à la conduite par intempéries
- Réglementation : limitations de vitesse et utilisation des feux
- Les bons comportements

### Thème 12 : Les différentes catégories d'usagers : caractéristiques, risques et comportements

- Les piétons
- Les deux-roues : cyclistes, cyclomotoristes et motocyclistes
- Les usagers de véhicules de la catégorie B
- Les véhicules lourds et encombrants : transports en commun poids-lourds
- Les véhicules d'intervention générale
- La réglementation : exigence de la vie sociale

### 1 Les leçons de conduite individualisées en véhicule

1 seul apprenant par véhicule. Les leçons ne peuvent avoir une durée consécutive supérieure à 2 heures.

En fonction des compétences et des objectifs travaillés, l'apprenant rencontrera différentes situations de conduite (agglomération, hors agglomération, routes en déclivité, étroites et sinueuses, roclades et autoroute), et ce, dans différentes conditions climatiques en fonction de la saisonnalité de la période de l'apprentissage.

A la fin de chaque leçon, un bilan est réalisé avec l'apprenant. Celui-ci est acteur de ce bilan car il est invité, avec l'aide de son enseignant, à faire une auto-évaluation de ses compétences.

En effet, l'auto-évaluation est, pédagogiquement un bon moyen de garder l'apprenant au cœur de son apprentissage mais aussi de savoir s'il est conscient de ses capacités, de ce qu'il a acquis, de ce qu'il ne maîtrise pas encore ou pas encore tout à fait.

En fin de formation et avant toute présentation à l'examen du permis de conduire, un examen blanc sera réalisé afin de placer l'apprenant dans les conditions réelles de l'examen. Il sera réalisé par enseignant de l'établissement qui mettra en œuvre les critères de réalisation de l'examen du permis de conduire.

### 2 Le rendez-vous préalable

Durée : 2 heures. L'apprenant conducteur est en situation de conduite à bord du véhicule d'enseignement, en présence de son formateur et de son ou ses accompagnateur(s).

- Bilan de conduite de l'apprenant conducteur ;
- Auto-évaluation de l'apprenant et avis de ou de ses accompagnateur(s) ;
- Bilan de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;
- Rappel des consignes de sécurité en conduite et du rôle de l'accompagnateur ;
- Conseils pédagogiques et individualisés pour assurer la bonne progressivité de l'apprenant conducteur durant sa conduite accompagnée ;
- Délivrance de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) ;
- Explications pour le remplissage du livret d'apprentissage.

### 3 Les rendez-vous pédagogiques en salle

Les rendez-vous pédagogiques en véhicule sont obligatoires durant la phase de conduite accompagnée.

Ils sont au nombre de 2. Un troisième peut être nécessaire si l'apprenant conducteur rencontre des difficultés particulières durant son apprentissage.

Durée : 1 heure chacun.

Le premier intervient 4 à 6 mois après l'attestation de fin de formation initiale (AFFI), soit après la réalisation de 1000 kilomètres environ et le second, après 3000 kilomètres minimum.

Le RVP prend la forme, généralement d'une animation, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de sécurité routière prévus dans le livret d'apprentissage de l'apprenant conducteur (vitesse, alcool, substances psychoactives, assurances et constat, hypovigilance et fatigue, les limites psychophysiologiques du conducteur, etc...).

### 4 Les rendez-vous pédagogiques en véhicule (RVP)

Les rendez-vous pédagogiques en véhicule sont obligatoires durant la phase de conduite accompagnée.

Ils sont au nombre de 2. Un troisième peut être nécessaire si l'apprenant conducteur rencontre des difficultés particulières durant son apprentissage.

Durée : 1 heure chacun.

Le premier intervient 4 à 6 mois après l'attestation de fin de formation initiale (AFFI), soit après la réalisation de 1000 kilomètres environ et le second, après 3000 kilomètres minimum.

### 1<sup>er</sup> RVP :

- Bilan de conduite de l'apprenant conducteur après sa 1<sup>ère</sup> phase de conduite accompagnée ;
- Auto-évaluation de l'apprenant et avis de ou de ses accompagnateur(s) ;
- Bilan de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

### 2<sup>ème</sup> RVP :

- Bilan de conduite de l'apprenant conducteur après sa seconde phase de conduite accompagnée, mise en situation d'examen ;
- Auto-évaluation de l'apprenant et avis de ou de ses accompagnateur(s) ;
- Bilan de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

## **5 Moyens et outils disponibles au sein des établissements**

- 5 enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires de leur autorisation d'enseigner en cours de validité ;
- Salle de cours de code « tests » et « cours collectifs » avec vidéoprojecteur ou écran plat, tableau blanc ou paperboard ;
- 4 véhicules de marque Seat (Ibiza et Arona), dont 1 en boîte automatique ;
- Code en ligne Easysystème (Codes Rousseau), comprenant des cours interactifs, des séries « tests » de 40 questions et des examens blancs, avec les statistiques de la progression de l'apprentissage. Les formateurs ont un regard sur le compte de chaque apprenant, ce qui permet un suivi de l'apprentissage. Un système de messagerie permet également de poser des questions aux formateurs si besoin ;
- Collection série DVD conforme à la dernière réforme de l'Épreuve Théorique Générale (6 séries de 40 questions, 4 questions vidéo par série, révision thématique selon les 10 thèmes de l'ETG, diffusion en mode examen ou en mode pédagogique) ;
- Cours DVD Rousseau pouvant servir de supports pédagogiques aux enseignants pour la préparation de leurs cours collectifs en salle ;
- Kit pédagogique complet comprenant livre de code, fiche de suivi, livret d'apprentissage, livret de vérifications intérieures, extérieures et premiers secours, guide de l'accompagnateur pour filières AAC et CS ;
- Le guide du formateur Rousseau, conforme au REMC ;
- Code de la route, Louis LAMER, tomes A et B, édition La Baule ; avec toutes ses mises à jour trimestrielles ;
- DVD INSERR (institut national de sécurité routière et de recherches), mise à jour janvier 2018 ;
- Différents outils provenant de l'INSERR et utilisés dans le cadre de la formation des animateurs des stages de sensibilisation à la sécurité routière.